

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA
J U S T I C E

SECRETARIAT GENERAL A LA FONC-
TION PUBLIQUE ET AU TRAVAIL

DIRECTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE

du 19/01/79

DECRET N° 79/019 /MTJ.SGFPT.DFP/21021/15
portant intégration et nomination de certains
candidats dans les cadres de la catégorie A,
hiérarchie I des Services Techniques (Eaux-&
Forêts) en tête Monsieur KIBAMBA-BIOKO.

LE DEUXIEME VICE PRESIDENT DU COMITE MILI-
TAIRE DU PARTI, PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT, MINISTRE DU PLAN.

(/ I S A S :

- (/u l'Acte Fondamental du 5.4.1977;
(/u la Loi n° 15-62 du 3.2.1962 portant statut général des
fonctionnaires;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.1958 fixant le règlement sur
la solde des fonctionnaires;
(/u le décret n° 60-90 du 3.3.1960 fixant le statut commun des
cadres de la catégorie A1 des Services Techniques;
(/u le décret n° 62-130/MF du 9.5.1962 fixant le régime des
D.B. rémunérations des fonctionnaires;
(/u le décret n° 62-195/FP du 5.7.1962 fixant la hiérarchisa-
tion des diverses catégories des cadres;
(/u le décret n° 62-197/FP du 5.7.1962 fixant les catégories
et hiérarchies des cadres créées par la Loi n° 15-62 du 3.2.1962 por-
tant statut général des fonctionnaires;
(/u le décret n° 62-198/FP du 5.7.1962 relatif à la nomination
et à la révocation des fonctionnaires des catégories A1;
(/u le décret n° 63-81/FP.BE du 26.3.1963 fixant les conditions
dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent au-
bir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 & 8;
D.C.F. (/u le décret n° 74-470 du 31.12.1974 abrogeant et remplaçant
les dispositions du décret n° 62-196/FP du 5.7.1962 fixant les échelon-
nements indiciaires des fonctionnaires;
h (/u le décret n° 67-50/FP.BE du 24.2.1967 réglementant la pri-
se d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires rela-
tifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et re-
classements;
(/u l'Acte n° 001 du 3.4.1977 structurant le Comité Militaire
du Parti et nommant le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Minis-
tre du Plan;
(/u le décret n° 78-685 du 8.11.78 portant nomination des
Membres du Conseil des Ministres;
(/u l'Ordonnance n° 35-77 du 28.7.1977 relative à l'exercice
du pouvoir réglementaire en République Populaire du Congo;
(/u les lettres n°s 1356 et 1313/DAAF.SAP des 13.10 et 3.10.
1978 du Directeur des Affaires Administratives et Financières trans-
mettant les dossiers de candidature constitués par les intéressés;

DECRETE :

.../...

ARTICLE 1ER.- En application des dispositions du décret n° 60-90 du 3.3.1960 susvisé, les candidats dont les noms suivent, titulaires du Diplôme d'Ingénieur en Forêts obtenu à l'Université de Pinar Del Rio (CUBA), sont intégrés dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (~~Eaux & Forêts~~) et nommés au grade d'Ingénieur Stagiaire, indice 710.

MM. KIBAMBA-BIOKO, né le 6.6.1950 à Kolo - (Mouyondzi)
MOUPTANDA Antoine, né le 9.1.1950 à NKengué (Boko)
BINGUILA Jacques, né le 18.12.1951 à Pointe-Noire
N' DJOUKILA-MILANDOU Denis, né le 1.2.1951 à Voka (Boko)
MILOLO Norbert, né vers 1951 à M'Boumou (Mouyondzi)
LOUFOUMA Pascal, né le 15.3.1949 à MPIémé (Mindouli)
M'FOUTOU Gaston, né le 24.4.1952 à Makanda (Sibiti)
MVOULA Roger-Bienvenu, né vers 1951 à NGoma (M'Bama).

ARTICLE 2°.- Les intéressés sont mis à la disposition du Ministre de l'Economie Rurale.

ARTICLE 3°.- Le décret qui prendra effet à compter des dates effectives de prise de service des intéressés, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, LE 19 JANVIER 1979

Par le Deuxième Vice Président du
Comité Militaire du Parti, Premier
Ministre, Chef du Gouvernement,
Ministre du Plan,

Le Ministre de l'Economie Rurale,

Marius MOUAMBENGA.-

Le Ministre du Travail et de la
Justice,

André MOUELE.-

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances,

Henri LOPE S.-

AMPLIATIONS :

JORPC	1
SGFPT.DFP	3
DFP.BST	1
D.B.	3
D.C.F.	1
MER	1
SGER	2
DOSSIERS	24
INTERESSES	8
SGCM/BC	2